31

Hierinnen seyn die speciellen pièces die thornischen Händel betreffend.

1. Königl. pohlnisches Schreiben an den Czar, 1719.

2. Russiae Imperatoris Litterae ad Regem Poloniae, 1722

3. Constitution des in Warschau anno 1724 angefangenen Reichs=tag 1725.

4. Königl. preussische Schreiben an die Könige von Pohlen, Gross Brittannien, Dannemark und Schweden in thornischen Sachen, 1724.

5. des Königs in Preussen anderweitiges Schreiben an den König in Pohlen und K. Dann. ~~1725~~ und Schwed. in der Thornischen Sache 1725.

6. Königl. Dänisches Schreiben an den König in Pohlen wegen der Thornischen Sache, 1724.

7. Zwey Königl. Schwedische Schreiben an den Kayser in dieser Sache, 1725.

8. Thornische Denckwürdigkeiten, Berlin, 1726.

9. Brief aus Preussen an einen Freund in Teutschland wegen der Thornischen Sache. 1725.

10. Bericht von der Pohlnischen Sententz und Execution in der Thornischen Sache. 1724.

11. Rösneri s. Joh. Gottfr. Grabschrifft, 1725

12. Rösners trostrede auf der Richtstatt, an die bedrängten Glaubensgenossen 1725.

13. Verse auf H. Roeseners Tod, 1725.

14. S. J. L. (der entlarvete jesuit, 1725.

15. H. Finch, des Englischen gesandten an den König in Pohlen rede 1725.

16. Antiloyola sive Confess. Euseb. (beschreibung des jesuiter ordens, 1725.

17. Litterae et scripta in quibus continentur Gravamina et Responsiones Reipublicae Poloniae contra Regem Borussiae, 1725.

18. Aulae Berolinensis Responsio ad Gravamina R. P. Poloniae, 1726.

19. des Primatis in Pohlen Universalien wegen Absterben Königs Augusti, II. Breslau 1733.

20 Seconde Lettre d'un Hollandois a un Ami Prussien, ~~MS.~~

21 Epistola de prospera Electione Regis Poloniæ, 1733.

22 Falsitas Narrationis de Electione Stanislai et Augusti III, 1734

23 Veræ Rationes quæ dederunt motivum ad disprobandam Electionem Stanislai in Regem Poloniæ, 1734.

24 Pacta conventa entre la Republique de Pologne et Frederic August Duc de Saxe, 1733.

25 Motifs des Resolutions du Roy de Pologne et a Reponce a Vienne, 1733.

26 Reponce du Comte de Golowkin au Grand Vizir au Sujet des affaires de Pologne, a Varsovie, 1734.

27 Capitulation zwischen der und der Festung Weichsel-munde der Russischen und Sächsischen Generalität, 1734.

28 Brieff wegen der von denen pohlen verbottenen Völcker, verschl.

29 Resultat de la Confoederation de Pologne, 1735.

30. Manifestatio Confoederatae Reipublicae Poloniae patriae insinuata, 1735. cum replicatione,

31 Continuation der Warschauer Confoederation 1735.

25

MOTIFS
DES
RESOLUTIONS
Du ROY.

LE Roy a donné depuis ſon avenement à la Couronne des preuves éclatantes de ſa moderation, & de ſon amour pour la paix; peut etre méme pourroit-on luy imputer de les avoir portées trop loin.

Cependant il a preferé le repos, & la felicité de ſes peuples à la funeſte ambition d'eſtendre les limites de ſon Empire. Mais la moderation a ſes bornes comme les autres vertus, & l'Europe jouiroit encore d'une tranquillité profonde, ſi les Ennemis de la France n'avoient pas forcé ſa Majeſté à prendre les armes, pour defendre la dignité de ſa Couronne, la gloire de la nation Françoiſe, l'honneur & la liberté de la Pologne.

Depuis que le Throne de Pologne a eté vacant, le Roy a conſtamment reſpecté la liberté Polonoiſe; il n'a rien exigé d'un peuple libre, & ſeul arbitre de ſon ſort; la Republique elle même a implore ſon ſecours; elle a redoublé ſes inſtances, à meſure que ſes allarmes croiſſoient, & qu'elle ſe voyoit environnée d'Armées ennemies; elle a cherché dans l'equité & dans les forces de ſa Majeſté un aſyle toûjours ouvert aux puiſſances qui ſont menacées d'etre opprimées; Le Roy, à l'exemple de ſes ancétres, a aſſuré ſa protection à la Pologne, il l'a declaré à tous les

les souverains, mais dans les termes les plus mesurez & avec cette moderation digne des Grands Princes. Il a même dès les premiers moments fait connoitre à la Cour de Vienne, ce qui pouvoit seul prevenir les Troubles en Europe, & toutes les demarches, qu'il a faites depuis, sont autant de monumens illustres de son amour pour le maintien de la tranquillité publique &c. une Conduite aussi sage n'a pas empeché la Cour de Vienne d'éclater contre un Prince né dans le sein de la Pologne & attaché au Roy par des lien aussi étroits. Cette Cour encouragée par tant de mesures anterieures, favorables à ses projets particuliers, a prodigué, pour repondre à la declaration de sa Majesté, les termes le plus offensans, & qui devroient étre inconnus entre Princes, que leurs sceptres rendent egaux. Le Roy n'est point sorti des bornes que sa sagesse luy avoit prescrites, il ne s'est point pressé de tirer la vengeance que demandoit une insulte; qui luy devenoit personelle, & si les preparatifs necessaires ont annoncé son juste ressentiment, il en a suspendu les effets, jusqu'au moment, où il ne luy a plus eté possible de conserver la paix sans blesser la dignité de sa Couronne & l'honneur de son sang.

Peut-on douter, que l'interest personel de l'Empereur n'ait decidé de sa Conduite & n'ait determiné les engagements, qu'il avoit pris pour disposer d'une couronne independante de l'Empire, & qui n'étoit pas méme encore vacante, il pretendoit exclure egalement le Roy Stanislas, par le seul motif de ses liaisons avec la France, & l'Electeur de Saxe, par ce qu'il paroissoit alors avoir des interets opposez à ceux de la Maison d'Autriche; la mort du Roy Auguste a donné lieu à de nouveaux projects: Cet Electeur s'est haté d'entrer dans toutes les vües de l'Empereur & dés lors il a cessé de meriter l'exclusion, que ce Prince, & la Czarine luy avoient donnée; cette exclusion a etè levée, l'on a promis par un nouveau Traité d'elever l'Electeur de Saxe sur le Throne de Pologne & les Trouppes ennemies se sont rappro-

 chées

chées de la Republique, pour la forcer à souscrire à ces arrangemens.

Les Polonois ont cru necessaire à leur liberté, d'exclure tout Prince étranger de la Couronne, qui étoit vacante, cette exclusion a eté prononcée par la Diete de Convocation, & elle a paru si essentielle qu'elle a été affermie par un serment solemnel. La Cour de Vienne a voulu franchir cette nouvelle barriere, il n'est rien, qu'elle n'ait tenté, pour procurer l'absolution de ce serment; Comme si les interests & les projets sans bornes de la Maison d'Autriche devoient decider d'un engagement consacré par la Religion.

L'Empereur a redoublé ses efforts, il avoit annoncé, qu'il ne permettroit jamais, que Stanislas remontât sur le Throne sous pretexte de sa premiere Election, ou de quelqu'autre maniere que ce fut, ses Ministres pres de la Republique ont agi dans une parfaite intelligence avec ceux de Saxe & de Moscovie, ils ont même fait trophée de leur union; ils l'ont publiée avec éclat à Varsovie, toutes leurs declarations ont été faites dans le même esprit, mêmes insultes au Roy de Pologne, mêmes ordres à la Republique, les menaces, les intrigues, les suppositions les plus calomnieuses, la Marche des Troupes, tout a été concerté entre eux, tout leur a eté commun. Les Ministres de Saxe & de Moscovie, lors de l'Election, se sont retirez chés celui de l'Empereur, & afinqu'il ne restat plus aucun doute de leur union, le Ministre de l'Empereur s'est joint à celuy de Moscovie, pour notifier publiquement au Primat l'Entrée des Moscovites en Pologne, & pour montrer à la Republique assemblée les fers qu'on luy avoit preparés.

La Cour de Vienne a-t-elle pu penser en imposer à l'Europe & se flatter de dissiper l'orage, en differant de faire entrer ses trouppes en Pologne, lors même qu'elle determinoit les Moscovites à y faire une irruption? Elle a esperé que les armes

des

des Moscovites suffiroient pour intimider & asservir les Polonois, & d'ailleurs les trouppes Imperiales & Saxonnes n'étoient elles pas toûjours sur les frontieres de la Pologne, prêtes à y entrer pour soutenir leur violence.

A tous ces traits il est facile de reconnoitre l'aggtesseur; les traitez par lesquels l'Empereur a voulu disposer en Maitre absolu de la Couronne de Pologne; l'exclusion qu'il s'est efforcé de donner, sans authorité & sans pouvoir, à un Prince, que ses vertus rendent digne du Throne; les assurances données à l'Electeur de Saxe, pour recompense de sa docilité, la marche des Trouppes Imperiales, de concert avec celles de Saxe, & de Moscovie; l'hostilité, que les Moscovites ont commise, dans le tems même de l'Election, pour assurer par la force des armes l'execution des projets de l'Empereur; cette hostilité approuvée & même annoncée par son Ministre: toute cette Conduite sera à jamais un temoignage public, que ce Prince est seul autheur de la guerre, qu'il a forcé le Roy à prendre les armes, par l'outrage qu'il a voulu faire à sa Majesté, & par les violences exercées, ou par luy, ou de son aveu, contre la Republique de Pologne.

Si tous ces efforts ont eté inutiles lors de l'Election, le Roy & le Royaume de Pologne en sont uniquement redevables à celuy, à qui seul il appartient de disposer des Couronnes, & qui tient en ses mains les coeurs des peuples comme ceux des Rois.

Le courage des Polonois les a affranchis de la servitude, dans laquelle la Cour de Vienne vouloit les precipiter: Mais le Roy ne peut demander raison, qu'à l'Empereur, de son opposition au retablissement du Roy de Pologne, de ses declarations injurieuses repanduës dans toute l'Europe, par les ennemis, qu'il a suscitez à la France & à la Pologne, qui ne desiroient que la paix & la liberté, des conseils, qu'il a donnés à la Cour de Russie, des esperances dont il à flatté celle de Saxe, enfin de tous les efforts qu'il fait encore pour soutenir ses premiers projects.

En vain la Cour de Vienne espere de cacher ses intrigues aux yeux de l'Europe, on retrouve par tout ses Conseils, ses Principes, ses expressions indecentes, ses desseins formez contre la liberté Polonoise. Le Prince respectable, contre le quel l'Empereur s'éleve, est le même, en qui la plus grande Partie des Souverains de l'Europe, & nommement l'Empereur Joseph, avoient reconnu le sacré caractere de la Royauté. L'alliance que le Roy Stanislas avoit contractée avec le Roy, a changé les dispositions & le langage de la Cour de Vienne: ce Prince est devenu dés lors, selon l'expression des Allies, un citoyen proscrit de sa patrie, cette variation auroit de quoy surprendre, si l'on n'en voyoit pas le Principe, dans le projet, que l'Empereur a formé d'offenser sa Majesté dans la Personne d'un Prince qui luy est cher, & de se rendre le dispensateur des Couronnes.

La Republique de Pologne n'a point de prerogative plus pretieuse, que celle de disposer de son Throne, attribut eminent de sa liberté, & pour la conservation duquel ou l'a on verser son sang.

L'Empereur a voulu y donner atteinte; il n'a pas craint de marquer & le Prince, qu'il vouloit exclurre, & celui qu'il vouloit porter sur le Throne. Il a entrepris de prononcer sans authorité sur ce qui s'etoit passé dans l'interieur de la Republique, au sujet de la premiere Election du Roy de Pologne, il a decidé en legislateur souverain des loix, qui doivent subsister en Pologne, & des fondemens de la liberté qu'il a voulu renverser. Le seul menagement qu'il a eu pour elle a eté de deguiser ses entreprises, sous les apparences d'une protection trompeuse, & sous le voile d'un pretendu traitè, que le tumulte des armes enfanta avec precipitation, & que la Republique renduë à elle même n'a pas cru devoir suivre. L'Empereur & la Czarine se sont toûjours expliqués à la Republique, comme on parle à un Royaume tributaire, ou à une nation subjuguée. Leurs menaces ont été accom-

accompagnées de la marche de leurs Trouppes jusque sur les Frontieres: Et, pour mettre le comble à tant de violences, l'Armée Moscovite est entrée en Pologne, afin de remplir ses engagemens avec l'Empereur, dans le temps même de l'Election, dans la vuë d'étouffer par le bruit des Armes les loix & les suffrages de la Republique.

Cependant la nation Polonoise a deliberé sur l'Election de son Roy, avec cette tranquillité, que la justice seule peut inspirer au milieu des dangers. Les voeux de la Republique avoient prevenu le Retour du Roy de Pologne; sa presence a rëuni les Esprits, le Champ d'election n'a retenti que d'une voix en sa faveur, & cette deliberation a eté consommée avec une unanimité, dont on n'a pas où d'exemple dans les fastes de la Pologne.

C'est cette unanimité qui devoit imposer un silence eternel à ses ennemis, puis qu'elle annonçoit la volonté du Maitre des Roys, & c'est cependant ce qui les determine à se porter aux derniers excés. Le comble est mis à la violence; l'armée Moscovite, par le Concert des Alliés, s'avance vers Varsovie, les Trouppes de l'Empereur & de l'Electeur de Saxe sont prêtes à marcher sur les mêmes traces, si les armes Moscovites ne suffisent pas pour accabler un peuple libre, qui reclame ses droits les plus incontestables & le glorieux usage de la liberté.

Que les Cours de Vienne & de Russie cessent d'usurper l'auguste titre de Protecteur de la Pologne. A ce titre meme auroient-elles le droit d'ouvrir & de fermer les barrieres qui defendent l'accés du Throne vacant; ce n'est point en étouffant les droits d'une nation qu'on merite le nom de son Protecteur, mais en la defendant contre ceux, qui la voudroient opprimer, le Roy en avoit donné l'exemple à l'Empereur. Il ne craint point d'enprendre à temoin la Republique même, & toute l'Europe. Quoique sa Majesté dût souhaiter le retablissement d'un Prince, que la France avoit reçu dans ses malheurs, & qui luy est uni par

les

ſes liens les plus ſacrés, elle n'a rien exigé des Polonois, perſuadée, qu'il n'appartient qu'à la nation Polonoiſe de rappeller un Prince, que les malheurs des temps avoient longtems ſeparé d'elle. La lettre de ſa Majeſté au Primat, du - - - - ne reſpire que la juſtice, & la paix. L'Europe y reconnoitra la droiture des intentions du Roy: elle y verra, combien le Roy eſt eloigné d'inſpirer au Roy de Pologne des ſentiments oppoſés aux intereſts de la Republique, & que, s'il a ſouhaité avec empreſſement le retabliſſement de ce Prince, c'eſt pour concourrir avec luy à l'obſervation des Traités, qui interreſſent la Pologne & contribuënt en méme temps à la felicité & à la gloire de cette Republique & à la tranquillité du Nord.

Ce n'eſt donc point par des vuës d'ambition, ou d'intereſt que le Roy prend les armes, content de poſſeder un Royaume floriſſant, & de regner ſur un peuple fidele. Sa Majeſté ne cherche point à reculer les bornes de ſa domination. En vain l'Empereur, pour intereſſer l'Empire dans ſes projets, cherche-t-il à l'allarmer ſur les deſſeins qu'il attribuë fauſſement à ſa Majeſté. L'Empereur a voulu la guerre, qu'il a rendu neceſſaire, en outrageant le Roy dans ce qui doit être de plus ſacré parmi les ſouverains. Sa Majeſté ſe propoſe d'effacer juſques aux moindres traces de l'outrage, que la Cour de Vienne a cru lui faire & de ſoutenir l'honneur de la France. D'auſſi juſtes motifs redoubleront encore l'ardeur des Trouppes Françoiſes: elles prennent les armes avec empreſſement pour vanger leur Roy & pour empecher d'illuſtres alliés de ſuccomber ſous les forces que l'Empereur a ſuſcitées contre eux. C'eſt au Dieu des armées à donner la victoire: Le Roy peut l'invoquer avec confiance, & eſperer que ſes ſuccés repondront à ſa moderation, à ſa patience, & à la pureté de ſes ſentiments.

❧ (o) ❧